

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Swift®col 4027

Code du produit : 000000000015042791

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésif à base de solvant

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : H.B. Fuller, Isar-Rakoll, S.A.

Adresse : Estrada Nacional 13
PT-4486-851 Mindelo - Vila do Conde
+351 229 288 200

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EU-MSDS@hbfuller.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : En cas d'empoisonnement:
GBK-EMTEL International
Tel.(24h):+49(0)6132/84463 (toutes langues)

En cas d'accident de transport:
Tel.(24h): (001) 352 323 3500 (Infotrac - Contract ID: 90373 / GBK)

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression: 12.06.2025		

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression: 12.06.2025		

Naphta, C6-C7, cycliques et isoalcanes
Colophane
acétone
n-hexane

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Naphta, C6-C7, cycliques et isoalcanes	64742-49-0 921-024-6 649-328-00-1 01-2119475514-35-0000	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système respiratoire)	>= 30 - < 50
Colophane	8050-09-7 232-475-7 650-015-00-7 01-2119480418-32-0000	Skin Sens. 1; H317	>= 20 - < 30
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49-0000	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 20 - < 30

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression:		
	12.06.2025		

		EUH066	
n-hexane	110-54-3 203-777-6 601-037-00-0 01-2119480412-44-0000	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361f STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique STOT RE 2; H373 ≥ 5 %	≥ 1 - < 2,5
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119555270-46-0000, 01-2119565113-46-0000, 01-2119480433-40-0000	Aquatic Chronic 1; H410	≥ 0,25 - < 1
Oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32-0000	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	≥ 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------|--|
| Conseils généraux | : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent même survenir après plusieurs heures; donc observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident. |
| En cas d'inhalation | : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
En cas d'inconscience amener le patient dans une position latérale stable pour le transport. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression: 12.06.2025		

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent et persistent. |
| En cas d'ingestion | : | Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau.
Si la victime est consciente, buvez de l'eau fraîche.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|--|
| Risques | : | Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
|---------|---|--|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|--|
| Traitement | : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
|------------|---|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Brouillard d'eau
Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO2) |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Ne PAS utiliser un jet d'eau. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Peut libérer des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs.
En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :
monoxyde de carbone |
|--|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression: 12.06.2025		

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Éloigner toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser une protection respiratoire contre les effets des fumées/poussières/aérosols.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le matériau d'atteindre le système d'égouts, les trous et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Assurer une ventilation adéquate.
Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous rubriques 7 et 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussières et d'aérosols.
Manipuler avec prudence.
Gardez une bouteille de lavage oculaire disponible sur le lieu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

de travail.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Prendre note du seuil d'émission.
Utiliser un équipement résistant aux solvants.
Veillez à ce que les machines de transformation soient équipées de dispositifs d'aspiration appropriés.
Tenir hors de portée des enfants.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Des composants hautement volatils et inflammables sont libérés pendant le traitement. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Gardez l'équipement respiratoire prêt. Prévoyez un équipement d'extinction d'incendie en cas d'incendie à proximité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas congeler.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais. La chaleur augmentera la pression et pourrait faire exploser le récipient.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Colophane	8050-09-7	VME	0,1 mg/m ³ (Formaldéhyde)	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	500 ppm 1.210 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
n-hexane	110-54-3	TWA	20 ppm 72 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	20 ppm 72 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
Oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Fumées)	5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME (Poussière)	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Naphta, C6-C7, cycliques et isoalcanes	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
	Travailleurs	Dermale	Systémique, à long terme	300 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à court terme	1286,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Locale, long terme	837,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Locale, court terme	1066,67 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme	1,9 mg/m3
acétone	Travailleurs	Inhalation	Locale, court terme	2420 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme	1210 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
	Travailleurs	Dermale	Systémique, à long terme	186 mg/kg
n-hexane	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long	75 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression: 12.06.2025		

			terme	
	Travailleurs	Dermale	Systémique, à long terme	11 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
	Travailleurs	Dermale	Systémique, à long terme	0,5 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme	1,76 mg/m3
Oxyde de zinc	Travailleurs	Dermale	Systémique, à long terme	83 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Locale, long terme	0,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme	5 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétone	Sol	29,5 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Eau douce	10,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Sédiment marin	3,04 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Prédateur	8,33 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg
	Sol	0,04769 mg/kg
	Eau douce	0,199 µg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg
	Eau de mer	0,02 µg/l
Oxyde de zinc	Sol	35,6 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	100 µg/l
	Eau douce	20,6 µg/l
	Eau de mer	6,1 µg/l
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg
	Sédiment marin	56,5 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique

Veuillez faire attention aux exigences nationales et locales.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité bien ajustées ou équipement offrant une meilleure protection

Protection des mains

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression: 12.06.2025		

Matériel : Gants résistants aux solvants

Remarques :

- Le contact direct avec le produit doit être évité par des mesures organisationnelles.
- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.
- Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
- Les gants doivent être jetés après expiration du temps de passage et remplacés par des neufs.
- Appliquer un produit de protection cutanée avant de travailler avec des gants, afin d'éviter un gonflement de la peau et utiliser un nettoyant cutané et un produit de soin cutané après avoir accompli le travail.

Pour le contact permanent, des gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent:

Si une exposition plus longue à la préparation chimique est nécessaire, un surgant solide contre les contraintes mécaniques est recommandé en combinaison avec le sous-gant Barrier 02-100 d'Ansell ou d'autres fournisseurs (temps de pénétration : 480 min).

Pour un contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent:

Caoutchouc butyle (épaisseur minimale : 0,7 mm ; temps de pénétration : 15 min)

Comme protection contre les éclaboussures, des gants fabriqués dans les matériaux suivants sont appropriés:

Nitrile (épaisseur minimale 0,12 mm), Gants jetables à longs poignets

Après contact avec la préparation chimique, retirer immédiatement le gant jetable en nitrile et enfiler un nouveau gant jetable en nitrile.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures adéquates de gestion des risques (extraction/ ventilation) ne soient prévues ou que l'évaluation de l'exposition ne démontre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression: 12.06.2025		

que les expositions ne dépassent pas les limites recommandées.

En cas d'exposition brève ou de faible pollution (dépassement de la TLV) utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air en circulation.
Veillez à ce que les machines de transformation soient équipées de dispositifs d'aspiration appropriés.

Filtre de type : Type de vapeur organique ou équipement offrant une meilleure protection (A)

Mesures de protection : Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Enlevez instantanément tous les vêtements souillés et imprégnés.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Ranger les vêtements de protection séparément.
Veiller à une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: liquide
Couleur	: rouge
Odeur	: de solvant
Seuil olfactif	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: non déterminé
Point d'éclair	: -26 °C
Température d'auto-inflammation	: non déterminé
Température de décomposition	: Non applicable
pH	: La substance / Le mélange est non polaire / aprotique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 360 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	: > 20,5 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non miscible ou difficile à mélanger
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Densité	: 0,78 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	: non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs	: Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.
Taux d'évaporation	: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si utilisé selon les spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Développe des vapeurs/fumées facilement inflammables.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression: 12.06.2025		

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**n-hexane:**

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 3.000 mg/kg

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 6.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression: 12.06.2025		

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Colophane:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,8 - 5,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

n-hexane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,1 - 2,98 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 0,42 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en dynamique

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Naphta, C6-C7, cycliques et isoalcanes:**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression:		
	12.06.2025		

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,2 - 6,1 (23 °C)
pH: 6,2
BPL: oui

acétone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,24

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,11 - 5,2
BPL: non

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Mobilité : Milieu: Sol
Remarques: Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les plans d'eau ou le système d'égouts.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Remise aux éliminateurs de déchets dangereux.
La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible.
Incinérer dans des conditions contrôlées conformément à toutes les lois et réglementations locales et nationales.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ces codes de l'EU relatifs aux déchets sont des recommandations

visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

08 04 09* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 10 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 08 04 09

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage:

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Emballages contaminés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN : UN 1133

ADR : UN 1133

RID : UN 1133

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

IMDG : UN 1133**IATA** : UN 1133**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADN** : ADHÉSIFS**ADR** : ADHÉSIFS**RID** : ADHÉSIFS**IMDG** : ADHESIVES
(HEPTANE, HEXANES)**IATA** : Adhesives**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADN** : 3**ADR** : 3**RID** : 3**IMDG** : 3**IATA** : 3**14.4 Groupe d'emballage****ADN**

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

Code de restriction en tunnels : (D/E)

Remarques : Ce produit peut être expédié dans le cadre de l'exception relative aux quantités limitées lorsqu'il est conditionné dans un emballage intérieur de moins de 5 litres et un emballage extérieur de 30 kg maximum.

RID

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

danger
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA_P (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- | | | |
|---|---|---|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : | Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3 |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC, Article 59). | : | conforme |
| Règlement (CE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone | : | conforme |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) | : | conforme |
| RoHS: 2011/65/UE, Restriction des substances dangereuses | : | conforme |
| Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers | : | N'est pas interdite ni/ou contrôlée |
| Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux | : | Non applicable |
| RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs | : | acétone |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) | : | conforme |
| RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs | : | |
| Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. | : | acétone (ANNEXE II) |

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise	P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES
---	-----	-----------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2 DANGERS POUR
L'ENVIRONNEMENT

Quantité minimale admissible de l'exigence de niveau inférieur :200 t

Quantité admissible maximale de l'exigence de niveau supérieur :500 t

Maladies Professionnelles : 36, 84, 59
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4511

Composés organiques volatils :

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 60,97 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
REACH	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée: 13.05.2022
	Date d'impression:		
	12.06.2025		

Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle tech-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

nique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Données modifiées par rapport à la version précédente

Les rubriques suivantes ont été mises à jour:

- RUBRIQUE 1
- RUBRIQUE 2
- RUBRIQUE 3
- RUBRIQUE 4
- RUBRIQUE 5
- RUBRIQUE 6
- RUBRIQUE 7
- RUBRIQUE 8
- RUBRIQUE 10
- RUBRIQUE 11
- RUBRIQUE 12
- RUBRIQUE 14
- RUBRIQUE 15
- RUBRIQUE 16

Point de contact : Prepared by: Global Regulatory Department
EU-MSDS@hbfuller.com

Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®col 4027

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.05.2022
2.0	27.11.2024	100000019811	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		13.05.2022
	12.06.2025		

FR / FR